

Konkurse Faillites Fallimenti

No 152 Freitag, 09.08.2002 120. Jahrgang

- Débitrice:* **SI Le Véroz Troistorrents à Monthey SA**,
1870 **Monthey**
- Lieu et date de la mise aux enchères:* 1870 Monthey,
11.09.2002.
- Heure/local:* 10.30 Heure, Salle des Conférences, Crochetan
2, 5e étage
- Conditions de vente:*
Autres indications: Vente de diverses parcelles sur les communes de Troistorrents et Champéry
Commune de Troistorrents:
Parcelle no 3222, plan no 2, nom local "Chièsey", comprenant:
- pré de 2060 m2
Taxes cadastrales: Biens-fonds CHF 1'030.-
Estimation de l'Office des Faillites: CHF 1'030.-
Parcelle no 1999, plan no 2, nom local "Chièsey", comprenant:
- pré de 3922 m2
- bois de 1389 m2
Taxes cadastrales: Biens-Fonds CHF 2'656.-
Estimation de l'Office des Faillites: CHF 2'655.-
Commune de Champéry
2/3 de la parcelle no 1485, plan no 12, nom local "Feniliez", comprenant:
- pré de 9808 m2
- bois de 5623 m2
Taxes cadastrales: Biens-Fonds CHF 47'987.-
Estimation de l'Office des Faillites: CHF 2'068.-
2/3 de la parcelle no 332, plan no 12, nom local "Sur Gleux", comprenant:
- bois de 6869 m2
Taxes cadastrale: Biens-fonds CHF 10'304.-
Estimation de l'Office des Faillites: CHF 915.-
2/3 de la parcelle no 333, plan no 12, nom local "La Combe", comprenant:
- grange de 24 m2
- pré de 1210 m2
- bois de 1196 m2
Taxes cadastrales:
Biens-fonds CHF 5'424.-
Bâtiments CHF 1'820.-
Estimation de l'Office des Faillites: CHF 324.-
2/3 de la parcelle no 1075, plan no 12, nom local "La Combe", comprenant:
- bois de 7446 m2
Taxes cadastrales: Biens-fonds CHF 11'169.-
Estimation de l'Office des Faillites: CHF 992.-
2/3 de la parcelle no 1308, plan no 12, nom local "Sur Gleux", comprenant:
- bois de 278 m2
- grange de 40 m2
- pré de 5731 m2
Taxes cadastrales:
Biens-fonds CHF 34'803.-
Bâtiments CHF 4'440.-
Estimation de l'Office des Faillites: CHF 806.-
Vente soumise aux dispositions de la LDFR du 4 octobre 1991. Les titulaires de droit de préemption au sens des art. 42 ss de la LDFR sont invités à s'annoncer à l'office soussigné avant les enchères.
N.B. Les garanties suivantes devront être versées à l'adjudication, en espèces ou par chèque bancaire (émis par une banque), quel que soit l'adjudicataire, les autres chèques n'étant pas admis:
- parcelle no 3222: CHF 1'000.-
- parcelle no 1999: CHF 1'000.-
- 2/3 de la parcelle no 1485: CHF 1'000.-
- 2/3 de la parcelle no 332: CHF 1000.-
- 2/3 de la parcelle no 333: CHF 700.-
- 2/3 de la parcelle no 1075: CHF 1'000.-
- 2/3 de la parcelle no 1308: CHF 1'000.-

5. *Objets des enchères:* L'état descriptif des parcelles, les états des charges et les conditions de vente seront à la disposition des amateurs, à l'Office des Faillites, Crochetan 2, 2e étage, à Monthey, dès le 26 août 2002.
Les enchérisseurs devront se munir de documents justifiant de leur identité.
Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger ou par des sociétés dans lesquelles des personnes à l'étranger ont une position dominante.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Office des Faillites de Monthey, pendant les heures d'ouverture des bureaux (tél. 024 471 62 71).

Office des faillites
1870 Monthey 2

(00594348)